



**PRÉSIDENTE**

---

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**N° 766-2015/ARR/DJA**

**du : 19/03/2015**

**AMPLIATIONS**

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DFI	1
DRH	1
JONC	1
Archives NC	1
DJA	1
Intéressée	1

**ARRÊTÉ**

**modifiant l'arrêté n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chef de service adjoints de la province Sud**

**Abrogé implicitement**

*Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'usager de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.*

**LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD**

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration générale de la province Sud ;

Vu l'arrêté modifié n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chefs de services adjoints de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 778-2015/ARR/DRH-VV du 17 mars portant affectation et nomination de madame Doriane LEUCHART née MANUKULA en qualité de chef de service à la direction des finances de la province Sud ;

Vu le rapport n°486-2015/ARR/DJA/SRA du 10 mars 2015,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Aux alinéas 1, 2 et 4 de l'article 13 de l'arrêté du 16 mai 2014 susvisé, les mots : « Madame Delphine DELAFOSSE » sont remplacés par les mots : « Madame Doriane LEUCHART ».

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

